



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Marie-Antoinette RAYMOND, Maïté BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBRE, Messieurs Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Monsieur Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Absent excusés : Messieurs Willy SCHRAEN et Sylvain IKET

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du quatre décembre mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du quatre décembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 19-03-01

COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2018 + affectation du résultat

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ, après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées article par article en rappelant les objectifs décidés fin 2018 sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		170 193.39		314 895.02		522 651.39
Opérations de l'exercice 2018	504 950.21	623 426.60	322 018.42	125 445.91	826 968.63	748 872.51
Totaux	504 950.21	831 182.97	322 018.42	440 340.93	826 968.63	1 271 523.90
Résultat de clôture		288 669.78		118 322.51		406 992.29
Besoin de financement						
Excédent de financement			118 322.51			
Restes à réaliser DEPENSES			288 766.72			
Restes à réaliser RECETTES						
besoin total de financement			170 444.21			

1 - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

2 - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

3 - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

4- Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

au compte 1068	170 444.21	recettes d'investissement
au compte 002 >	118 225.57	recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2018

à ONZE voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)

APPROUVE l'affectation de résultat présenté

APPROUVE le Compte de Gestion 2018, à TREIZE voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille dix neuf

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille dix neuf

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER. le

26 MARS 2019



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques³

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Marie-Antoinette RAYMOND, Maïté BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBRE, Messieurs Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Monsieur Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Absent excusés : Messieurs Willy SCHRAEN et Sylvain IKET

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du quatre décembre mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du quatre décembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 19-03-02

III VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux, soit :

Taxe d'habitation > 13.80 %

Taxe foncière bâti > 14.22 %

Taxe foncière non bâti > 45.57 %

A l'UNANIMITE des membres présents,

Donne un avis favorable aux taux des impôts pour 2019

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MARS 2019



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Marie-Antoinette RAYMOND, Maité BRUYNNOGHE, Jennifer DELTOMBRE, Messieurs Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Monsieur Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Absent excusés : Messieurs Willy SCHRAEN et Sylvain IKET

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du quatre décembre mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du quatre décembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 19-03-03

SUBVENTIONS

Ces demandes de subventions seront inscrites au budget suivant l'avis du conseil pour une enveloppe totale maximale de 9500 + 4000 euro (ccas). Monsieur

le Maire propose : CCAS 4 000 euro

Amicale du personnel 6300.00 euro

Comité des fêtes 450.00 euro

Couture et Pause Café 150.00 euro

Club des aînés 100.00 euro

A l'UNANIMITE des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions précitées

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 4000 euro au CCAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoint, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Marie-Antoinette RAYMOND, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBRE, Messieurs Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Monsieur Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Absent excusés : Messieurs Willy SCHRAEN et Sylvain IKET

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du quatre décembre mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du quatre décembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 19-03-04

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commission. Article par article, le budget primitif proposé est équilibré sans augmenter les taux des impôts, il donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Section de fonctionnement :

Dépenses 567 084.78 €uros

Recettes 567 084.78 €uros

Section d'investissement :

Dépenses 1 250 096.54 €uros

Recettes 1 250 096.54€uros

Après en avoir délibéré,
Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITÉ des membres présents
APPROUVE la proposition de la commission des finances
AUTORISE Monsieur le Maire à exécuter le BP 2019 annexé à cette présente
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille dix-neuf
A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille dix-neuf
Pour extrait certifié conforme Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MARS 2019



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Marie-Antoinette RAYMOND, Maïté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBRE, Messieurs Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Monsieur Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Absent excusés : Messieurs Willy SCHRAEN et Sylvain IKET

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du quatre décembre mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du quatre décembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 19-03-05

LIMITE DE COMMUNE - ELARGISSEMENT

Monsieur le Maire propose de modifier la limite de la commune afin d'intégrer la Maison de Santé dans le patrimoine de Bayenghem lez Eperlecques, et de fixer par conséquent une nouvelle limite pour la RD221, référencée RD221 PR4+1044 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE la proposition de fixer une nouvelle limite pour la RD 211 référencée RD221 PR 4+1044

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, 16

26 MARS 2019

Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques⁸

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-deux février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Madame Denise KATRA, Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Benoît BECQUET, Marc JONAS, Maires-Adjoints, Mesdames Murielle DELEZOIDE, Marie-Antoinette RAYMOND, Maité BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBRE, Messieurs Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE, Monsieur Alain ZEGRE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Absent excusés : Messieurs Willy SCHRAEN et Sylvain IKET

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Vincent KERCKHOVE est désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle/il accepte, assisté(e) des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du quatre décembre mille dix-huit et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du quatre décembre deux mille dix-huit est adopté à l'unanimité.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes.

=====

Délibération 19-03-06

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION OCTROYEE PAR LE DEPARTEMENT POUR LA 6EME CLASSE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commission Permanente du Département a octroyé par délibération en date du 10 juillet 2017 une subvention de 87500 euro.

C'est pourquoi, il convient d'accepter cette subvention

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

ACCEPTTE cette subvention

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le dix-neuf mars deux mille dix-neuf

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MARS 2019

Jean-Michel BOUHIN